



Suites aux directives internationales en cours sur Ebola et en consultations de celles prônées par OPS/OMS et les Centres de Contrôle de Prévention des maladies des Etats Unis d’Amérique (CDC), le Ministère de la Santé Publique et de la Population (MSPP), a adopté une série de recommandations, en tenant compte de la vulnérabilité particulière d’Haïti, afin de protéger Haïti de l’introduction de la maladie virale Ebola sur son territoire, a appris HPN.

Il est recommandé aux haïtiens ainsi qu’aux étrangers vivant dans le pays d’éviter de voyager en Sierra Léonne, Libéria, Mali et en Guinée-Conarky ou dans les pays actuellement touchés par le virus actif Ebola, sauf en cas d’extrême nécessité. Si jamais ils venaient à s’y rendre dans ses dits pays, ils devront attendre une période de 21 jours minimale avant de rentrer dans le pays.

Par ailleurs, le ministère de l’intérieur devra veiller à ce que cette période de 21 jours soit scrupuleusement respectée, en inspectant minutieusement les documents de voyage et en interrogeant parfaitement les voyageurs. Si jamais, il y a le moindre doute, les autorités de l’immigration devra référer le voyageur au personnel de santé mis à leur disposition par le MSPP.

Écrit par MI/HPN

Mercredi, 24 Décembre 2014 13:12

De plus, toute personne ayant voyagé dans les pays suscités et présentant des symptômes évocateurs d’Ebola, en route ou après son arrivée en Haïti, même après les 21 jours requis doit consulter un médecin afin de protéger sa santé, son environnement immédiat et le pays dans son ensemble.

Aussi, les autorités présentes aux ports d’entrée doivent s’assurer que les instructions concernant le dépistage des voyageurs soient largement diffusées auprès des services concernés.

A noter que jusqu’à date, aucun cas d’Ebola n’a été enregistré dans le pays. Ces différentes recommandations visent à prévenir l’introduire de cette maladie virale en Haïti.

{youtube}lcEU0CEuljY{/youtube}